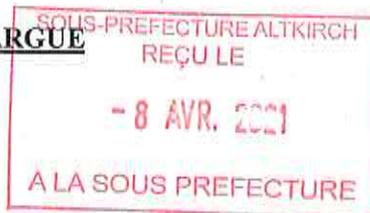




**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'EPAGE LARGUE**



Membres élus : 15
Membres en fonction : 15
Membres présents et représentés : 8 titulaires et 5 suppléants
Absents excusés : 2
Procuration : 0

Le Lundi 29 mars 2021 à 19 heures 30, le Bureau s'est réuni par visioconférence, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 19 mars 2021.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, permettant au Bureau de se tenir dans des conditions assouplies.

Considérant que 8 Membres titulaires et 5 Membres suppléants sont présents, le quorum est atteint.

NOM	PRENOM	QUALITE	présentiel/distanciel
DIETMANN	Daniel	Président	distanciel
BERBETT	Joseph	Vice-Président NON GEMAPI	distanciel
IVAIN	Bertrand	Vice-Président GEMAPI	distanciel
GASSMANN	Vincent	Assesneur titulaire GEMAPI	distanciel
WALCH	François	Assesneur titulaire GEMAPI	distanciel
ROBISCHUNG	Francis	Assesneur titulaire GEMAPI	distanciel
ORLANDI	Fabienne	Assesneur titulaire NON GEMAPI	excusée
NASS	Denis	Assesneur titulaire NON GEMAPI	distanciel
RULOFS	Dominique	Assesneur titulaire NON GEMAPI	distanciel
BUCHERT	Maryvonne	Assesneur suppléant GEMAPI	distanciel
PARENT	Marc	Assesneur suppléant GEMAPI	distanciel
ULMANN	Fabien	Assesneur suppléant GEMAPI	excusé
WITH	Rémy	Assesneur suppléant NON GEMAPI	distanciel
GROSS	Pascal	Assesneur suppléant NON GEMAPI	distanciel
HOLLEVILLE	Nicolas	Assesneur suppléant NON GEMAPI	distanciel

Délibération B/01/2021

Prorogation de la ligne de trésorerie

Entendu les explications de M. le Président sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers,

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité,

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission : commission d'engagement de 150 € payable à la signature du contrat.

- Autorise M. le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 08/04/2021

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 8 avril 2021

Le Président,
Daniel DIETMANN